

Hors Cadre²² Deuxième Appel d'Air

Fonds de production de l'association des CNAREP



L'Association des Centres Nationaux des Arts de la Rue et de l'Espace Public renouvelle son invitation aux artistes, compagnies, collectifs, toutes disciplines confondues pour qui l'espace public est un lieu d'invention où leurs paroles et actes restent essentiels.

invitation à oser pour les espaces publics

Hors Cadre est un appel d'air en dehors des cadres habituels de production. Il invite à oser une démarche, une volonté de création que les accompagnements existants et l'économie restreinte des arts de la rue ne pourraient entendre.

Sans limitation d'échelle, ce fonds de production mutualisé s'ouvre à tous les champs de la création contemporaine. Il souhaite accompagner les artistes à l'endroit de la note d'intention, de l'esquisse d'une œuvre singulière pour l'espace public. Ce qualificatif peut recouvrir la forme finale de la création (présence récurrente ou unique, de la micro échelle territoriale à sa démultiplication, durée de l'œuvre, installation monumentale, grande forme ...), ou les conditions de son élaboration (temps donné à la recherche, lieux investis, collaborations internationales...).

Cet appel d'air ne s'adresse pas à des propositions déjà inscrites dans une démarche de production.

Procédure/calendrier :

> **Avant le 18 février 22 minuit**, les artistes/compagnies/collectifs peuvent adresser, par mail à hors-cadre@cnarep.fr, une **note d'intention** d'un projet de création d'une démarche singulière pour l'espace public nécessitant l'intervention des CNAREP réunis. À ce stade d'intentions ou d'orientations, il n'y a pas de forme requise, de dossier type à remplir. La note sera synthétique et devra être accompagnée d'une présentation du porteur de projet.

> **Avant le 30 mars 22 minuit**, 6 projets maximum seront accompagnés par l'attribution d'une bourse d'écriture de 6 000 € pour écrire, préciser, développer son projet. Des rencontres avec les membres de « Hors Cadre » pourront être mises en place durant cette deuxième étape.

> **Avant le 10 septembre 22 minuit**, chacun.e.s des artistes retenu.e.s adressera à « Hors Cadre » un dossier détaillé pour préciser son propos, sa démarche projetée, la forme envisagée et un premier budget prévisionnel de création.

> **Avant le 23 septembre 22**, 1 à 3 projets bénéficiera/ront des moyens de production de « Hors Cadre ».

Rq1 / Ce calendrier permettrait aux lauréat.e.s de compléter leur dossier DRAC, Région... à l'automne 2022 en pouvant indiquer la présence du réseau des CNAREP, la certitude de la réalisation et donc la nécessité d'aides complémentaires. Leurs projets seraient en période de création à partir de 2023 pour une visibilité en 2024 ou 2025.

Rq2 / Ce fonds est financé par la DGCA et les CNAREP et correspondra annuellement à un budget minimum de 150.000 €. La répartition des aides de ce fonds de production entre ces équipes retenues se fera selon leurs besoins sur un ou plusieurs exercices. Ces équipes artistiques pourront être accueillies dans un ou plusieurs des lieux de résidence des CNAREP, en fonction des projets.

Informations supplémentaires auprès de :

Anne Maguet
coordination@cnarep.fr
06 61 40 90 95



L'ASSOCIATION
DES CENTRES NATIONAUX
DES ARTS DE LA RUE
ET DE L'ESPACE PUBLIC

L'Abattoir, Chalon-sur-Saône – Atelier 231, Sotteville-lès-Rouen – Ateliers Frappaz, Villeurbanne –
Le Boulon, Vieux-Condé – Le Citron Jaune, Port-Saint-Louis-du-Rhône – Eclat, Aurillac –
Le Fourneau, Brest – Lieux publics, Marseille – L'Usine Tournefeuille – Pronomade(s) en Haute-Garonne –
Quelques p'Arts, Bouliou-lès-Annonay – Sur le pont, La Rochelle

